

La régulation économique outre-mer

Le ministre des Outre-mers, Victorin Lurel, a présenté en Conseil des ministres du 5 septembre 2012 le projet de loi relatif à la régulation économique outre-mer. Ce texte vise à améliorer le fonctionnement de la concurrence dans les Outre-mers afin de lutter contre la vie chère. Il permet au gouvernement de prendre par décret des mesures de régulation des marchés de gros et de la chaîne logistique, y compris pour le fret, pour recréer les conditions d'une véritable concurrence sur les marchés de détail, afin de défendre l'intérêt des consommateurs. Il crée, pour les Outre-mers, une nouvelle infraction de concurrence destinée à réprimer les accords exclusifs d'importation, sauf lorsque l'opérateur peut démontrer que cet accord est le seul moyen de faire bénéficier les consommateurs d'une économie de coût effective et véritable. Il permet aux collectivités territoriales de saisir l'Autorité de la concurrence pour lutter contre les pratiques anticoncurrentielles dans leurs territoires respectifs. Il abaisse le seuil pour le contrôle des concentrations dans le commerce de détail en outre-mer, ce qui doit permettre de contrôler la plupart des opérations portant sur des surfaces de vente supérieures à 600 m². Dans le secteur de la grande distribution Outre-mer, il dote l'Autorité de la concurrence du pouvoir d'adresser aux opérateurs des « injonctions structurelles ».

Le texte comprend par ailleurs diverses dispositions relatives à l'Outre-mer. Il dispense notamment les collectivités territoriales des départements d'outre-mer, de Mayotte, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon, de la participation minimale prévue par le code général des collectivités territoriales, au financement des projets dont elles assurent la maîtrise d'ouvrage.

Le ministre a souligné que l'élaboration de ce texte a fait l'objet d'une vaste concertation ; celle-ci se poursuivra, notamment sous l'égide des préfets dans les différents territoires, jusqu'au début de la discussion parlementaire.

Le texte a été déposé au Sénat où il sera examiné lors de la session extraordinaire à partir du 26 septembre 2012. Il sera discuté selon la procédure d'urgence par chaque assemblée.

Le texte est disponible sur : <http://www.senat.fr/leg/pj111-751.pdf>

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIERES GENERALES

Banque centrale européenne

Lors de sa réunion du 6 septembre 2012, le Conseil des gouverneurs de la BCE a décidé de laisser ses taux d'intérêt directeurs inchangés. Par ailleurs, il a pris la décision de créer un nouveau programme de rachat, sans limite de montant, de dettes à court terme sur le marché secondaire des obligations souveraines de la zone euro. Dénommé *Outright Monetary Transactions* -OMT- (en français : « Opérations monétaires en prise ferme »), ce programme de soutien vise « à traiter les graves perturbations affectant les marchés des obligations d'État qui proviennent, en particulier, de craintes infondées sur la réversibilité de l'euro », afin de préserver une transmission appropriée de la politique monétaire ainsi que l'unicité de la politique monétaire dans la zone euro. Il est assorti d'une stricte conditionnalité liée à la mise en place d'un programme du Fonds Européen de stabilité financière (FES) et à la participation du FMI. Parallèlement, le Conseil des gouverneurs a adopté des mesures destinées à assurer la disponibilité de garanties suffisantes dans le cadre des opérations de refinancement de l'Eurosystème.

M. Draghi, Président de la BCE, a souligné lors de sa conférence de presse que « les indicateurs économiques font état d'une faiblesse persistante de l'activité économique sur le reste de l'année 2012, dans un contexte d'incertitude accrue. Au-delà du court terme, nous nous attendons à un redressement seulement très progressif de l'économie de la zone euro. (...) Les risques pesant sur les perspectives économiques de la zone euro sont considérés comme orientés à la baisse. Ils sont notamment liés aux tensions sur plusieurs marchés financiers de la zone euro et à leurs répercussions potentielles sur l'activité économique de la zone. (...) Les perspectives d'évolution des prix demeurent globalement équilibrées à moyen terme. »

Lutte contre le blanchiment

En 2011, Tracfin a reçu plus de 24 000 informations, en hausse de 19 % par rapport à 2010 et effectué 26 091 actes d'investigations (+72,6 %). Le Service a transmis 1 064 (+20 %) signalements dont 495 à l'autorité judiciaire parmi lesquels 12 aux tribunaux des DOM. Tracfin met en évidence les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme liés à certains types d'opérations et de secteurs d'activité, notamment les sociétés de sécurité, le secteur de la restauration rapide, le marché de l'art ou les sociétés de formation professionnelle. Le rapport est disponible en téléchargement sur :

http://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/tracfin/Publications/rapports_activite/RAVFTracfin_09082012.pdf

Épargne réglementée

Le ministre de l'Économie et des Finances, Pierre Moscovici, a présenté en Conseil des ministres du 22 août 2012 une communication relative au relèvement des plafonds du Livret A et du Livret de développement durable (LDD) ainsi que la réforme de l'épargne réglementée. Il propose une augmentation du plafond du Livret A de 25 % à 19 125 euros et le doublement de celui du LDD à 12 000 euros par voie d'un décret publié en septembre. Un second relèvement de 25 % du plafond du Livret A interviendra en fin d'année avec de nouvelles mesures pour réformer l'épargne réglementée et ses emplois.

Publications IEDOM

Les rapports annuels 2011 (Edition 2012) de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin sont disponibles, gratuitement, en téléchargement sur notre site Internet (www.iedom.fr).

Nomination

M. Jean-Paul Chifflet, directeur général du Crédit agricole SA, a été nommé président de la Fédération bancaire française (FBF), à compter du 1^{er} septembre 2012 pour une durée d'un an, en remplacement de M. Frédéric Oudéa.

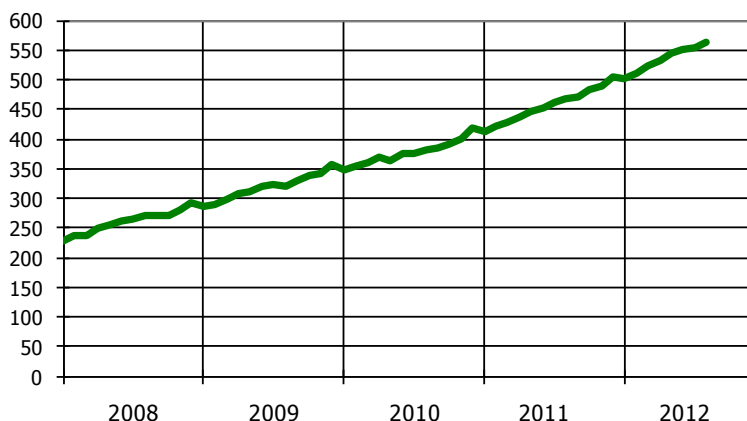
ACTIVITES DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

Les émissions nettes

A fin août, les émissions nettes de billets progressent de 9 millions d'euros sur le mois (soit +1,6 % après +0,7 % le mois précédent) et s'établissent à 564,9 millions d'euros. En volume, les émissions nettes de billets suivent une tendance comparable : +1,5 %, après -0,3 % le mois précédent. Le nombre de billets émis par l'agence IEDOM de Mayotte s'établit à 10,3 millions au 31 août 2012, dont 73 % sont constitués de la coupure de 50 € (67 % de la valeur globale de l'émission nette de billets). La progression de l'émission nette de billets ayant évolué dans des proportions sensiblement identiques en nombre et en valeur, la valeur moyenne du « billet » circulant dans l'île évolue peu (+0,06 €), à 54,8 € au 31 août.

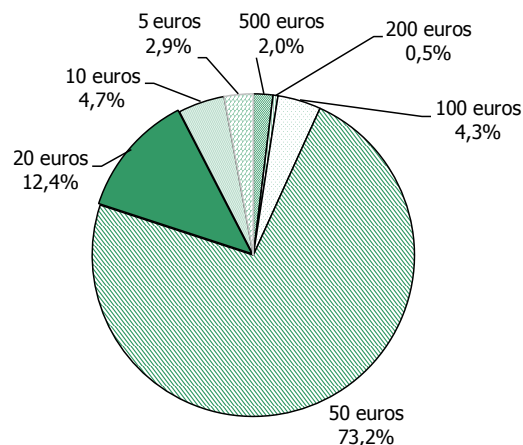
Emissions nettes cumulées de billet au 31 août 2012

En millions d'euros



Source : IEDOM

Répartition des billets en nombre au 31 août 2012



Source : IEDOM

BRÈVES ÉCONOMIQUES, FINANCIÈRES ET SOCIALES

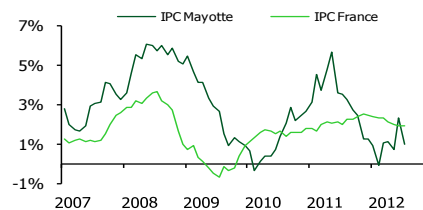
Revenus-Prix

En juillet 2012, l'indice des prix à la consommation à Mayotte est en baisse de 0,5 % après une augmentation de 0,2% au mois de juin.

Selon l'INSEE, cette diminution s'explique principalement par la baisse du prix des produits manufacturés (-1,4%), qui pour la plupart ont bénéficié de promotions pendant le mois du ramadan. Ainsi, les prix du poste « Habillement et chaussures » baissent de 3,8%, ceux des postes « Audiovisuel, photo et informatique » de 2,4% et ceux des postes « Véhicules » de 1,8%. Les prix de la « Papeterie et presse » augmentent de 1,2% et ceux des « Produits alimentaires et boissons » de 0,1%.

En glissement annuel, l'indice général des prix à la consommation est en progression de 1,0 %.

Indice des prix à la consommation (glissement annuel)



Source : INSEE
Base 100: année 2006

Un décret, daté du 20 août 2012 et publié au Journal officiel le 22 août, rend applicable la mesure de la réglementation de la bouteille de gaz. Désormais, ce décret permet au Préfet de fixer, par arrêté, le prix maximum de la bouteille de gaz et la marge maximale des fournisseurs. Ainsi, le Préfet a pris un arrêté fixant à 26€ le prix maximum de la bouteille de gaz de 12 kg à compter du 1^{er} septembre.

Electricité De Mayotte annonce une hausse des prix du Kwh de l'ordre de 2%, à la suite de l'arrêté ministériel du 20 juillet 2012 relatif aux tarifs réglementés de vente de l'électricité. Depuis 2007, les prix pratiqués à Mayotte sont alignés sur ceux de la Métropole.

Education

Près de 85 000 élèves ont fait la rentrée sous la houlette d'un nouveau vice-recteur, Mr François COUX.

L'allocation de rentrée scolaire a été revalorisée à hauteur de 25%. Cette revalorisation s'inscrit dans le cadre du rattrapage équilibré des prestations sociales prévu sur 4 ans afin d'aligner les taux applicables à Mayotte sur ceux de la Métropole au 1er janvier 2015.

Le nouveau Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Dombéni (CUFR) a effectué sa première rentrée en septembre. L'établissement a accueilli 1 100 étudiants.

Visite

Sur demande des ministres des affaires étrangères, de l'intérieur et des Outre-mers, Mr Alain CHRISTNACHT, Conseiller d'état, s'est rendu en mission à Mayotte du 28 août au 3 septembre afin d'évaluer et analyser la situation de l'immigration clandestine. L'objectif est de proposer des solutions durables pour mettre fin à l'immigration de masse et améliorer les conditions de vie des étrangers. La mission à Mayotte a été suivie d'un séjour de 3 jours à Moroni pour y rencontrer l'ambassadeur de France aux Comores.

Transport aérien

- La compagnie Inter-Iles a développé sa flotte et s'est dotée d'un nouvel appareil de 30 places. Il est destiné à assurer des liaisons entre les îles de l'archipel des Comores, mais aussi des vols vers la côte est de l'Afrique, à raison de 12 vols régionaux par semaine.
- Un mois après l'annonce d'une ouverture de liaison aller-retour entre Marseille et Mayotte (avec une escale technique à La Réunion au retour), les dirigeants de la compagnie XL Airways ont fourni les détails de la desserte. Il s'agira d'un vol low-cost long courrier, à un prix d'appel de 599 €, assuré par un Airbus A 330-200 de 364 sièges, dont 343 en classe économique. Il assurera un vol par semaine, le lundi soir de Marseille vers Mayotte, et le mardi de Mayotte vers Marseille via La Réunion. Le premier vol se posera à Dzaoudzi le 11 décembre 2012.

Tourisme

- Le nombre de passagers à destination de Mayotte transitant par La Réunion est en baisse de 13,5%. Cette diminution est due principalement au prix des billets, mais aussi au nombre de vols transitant par La Réunion, inférieur à celui de 2011 à la même période.
- Faisant suite à la création de l'association VIO (Vanilla Island Organisation) au mois de juillet, les partenaires des Iles Vanilles se sont réunis les 22 et 23 août 2012 à La Réunion. L'objectif était d'arrêter les axes stratégiques d'orientation, définir le plan d'actions ainsi que le budget de l'association pour l'année prochaine.

PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES

LES INDICATEURS DE RÉFÉRENCE				Données brutes	Variation sur 1 mois	Variation sur 12 mois
Prix (source : INSEE)	Indice général des prix à la consommation base 100 en déc. 2006		juil-12	115,9	-0,5%	1,0%
Chômage (source : Pôle Emploi)	Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A		juin-12	6 866	-24,7%	24,3%
Commerce extérieur (Source : Douanes)	Importations (en milliers d'euros)	mensuelles	juin-12	28 932	-4,9%	-5,9%
	(hors hydrocarbures)	cumulées	juin-12	151 876	23,5%	-11,2%
	Exportations (en milliers d'euros)	mensuelles	juin-12	610	-35,9%	42,6%
		cumulées	juin-12	3 478	21,3%	-1,4%
	Taux de couverture	mensuels	juin-12	2,11%	-1,02 pt	0,72 pt
		cumulés	juin-12	2,29%	-0,04 pt	0,23 pt

LES SECTEURS D'ACTIVITÉ :				Données brutes	Variation sur 1 mois	Variation sur 12 mois
Trafic aéroportuaire (Source : Aviation civile)	Mouvements d'appareils ⁽¹⁾	mensuels	juin-12	428	3,1%	-0,5%
		cumulés	juin-12	2 147	-	-22,9%
	Nombre de passagers (arrivées+départs)	mensuels	juin-12	20 007	2,9%	-9,1%
		cumulés	juin-12	120 402	-	-4,4%
	Fret et envois postaux (en tonnes)	mensuels	juin-12	33,4	19,0%	-5,8%
	(départs)	cumulés	juin-12	166,5	-	-78,6%
BTP (Source : Douanes)	Importations de ciment ⁽²⁾ (en tonnes)	mensuelles	juin-12	4 494	8,6%	-63,6%
		cumulées	juin-12	3 285	-	93,4%
Electricité (Source : EDM)	Nombre d'abonnés (cumul)		juin-12	37 785	0,2%	2,8%
	Consommation (en Mwh)	mensuelles	juin-12	23 242	18,8%	48,2%
		cumulées	juin-12	181 803	-	2,2%
Hydrocarbures (Source : TOTAL)	Consommation (en milliers de litres)	mensuelle	juin-12	9 101	-2,8%	7,8%
		cumulée	juin-12	28 231	-	-48,8%
Poissons d'élevage (Source : Douanes)	Exportations :					
	- en tonnes	mensuels	juin-12	4,3	119,2%	-34,2%
		cumulés	juin-12	6,8	-	-75,8%
	- en milliers euros	mensuelles	juin-12	31,2	110,5%	-20,0%
		cumulées	juin-12	50,4	-	-71,1%

PRINCIPAUX TAUX D'INTÉRÊTS ET DE CHANGE

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	0,75%	11/07/2012
Taux de la facilité de prêt marginal	1,50%	11/07/2012
Taux de la facilité de dépôt	0,00%	11/07/2012

Taux d'intérêt légal				Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/08/11)				
ANNEE	2012	0,71%	JO du 08/02/12	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
ANNEE	2011	0,38%	JO du 03/02/11	2,25%	2,25%	2,75%	2,50%	1,50%

* hors prime d'Etat

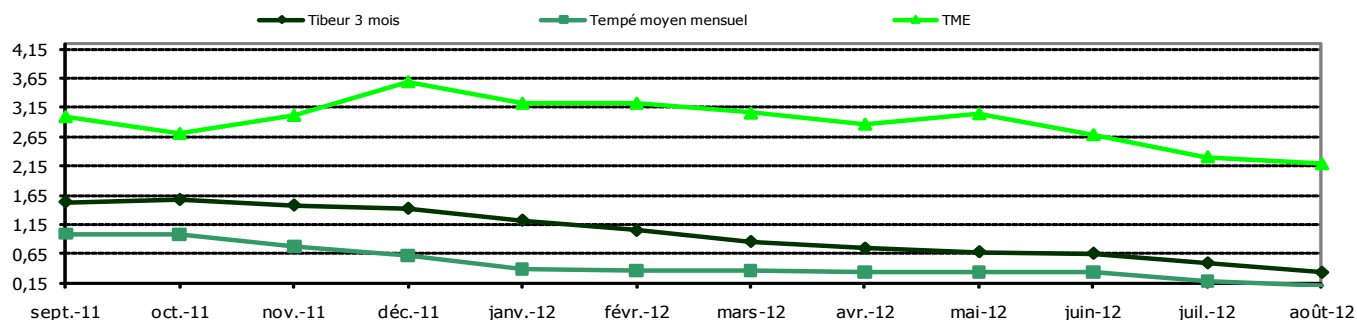
Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)				TIBEUR (Août 2012)			
Mai	Juin	Juillet	Août	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
0,3370%	0,3333%	0,1864%	0,1104%	0,1320%	0,3340%	0,6080%	0,8790%
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Mai	Juin	Juillet	Août	Mai	Juin	Juillet	Août
2,79%	2,69%	2,31%	2,19%	2,99%	2,89%	2,51%	2,39%

Taux de l'usure (applicable au troisième trimestre 2012)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Découverts en compte, crédits renouvelables, financements d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > 6 000 € et prêts viagers hypothécaires	14,07%
Prêts immobiliers		Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 6 000 €	11,23%
Prêts à taux fixe	6,36%		
Prêts à taux variable	5,81%		
Prêts-relais	6,32%		
Autres prêts		Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts d'un montant < ou = à 1524 €	20,25%	Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	9,01%
Découverts en compte, crédits renouvelables, financements d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > à 1 524 € et < ou = à 3 000 € et prêts viagers hypothécaires	19,24%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	4,63%
Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 1 524 € et < ou = à 3 000 €	16,40%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	6,20%
Découverts en compte, crédits renouvelables, financements d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > 3 000 € et < ou = à 6 000 € et prêts viagers hypothécaires	16,88%	Découverts en compte (1)	13,53%
Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 3 000 € et < ou = à 6 000 €	14,04%	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	6,01%
		Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
		Découverts en compte (1)	13,53%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

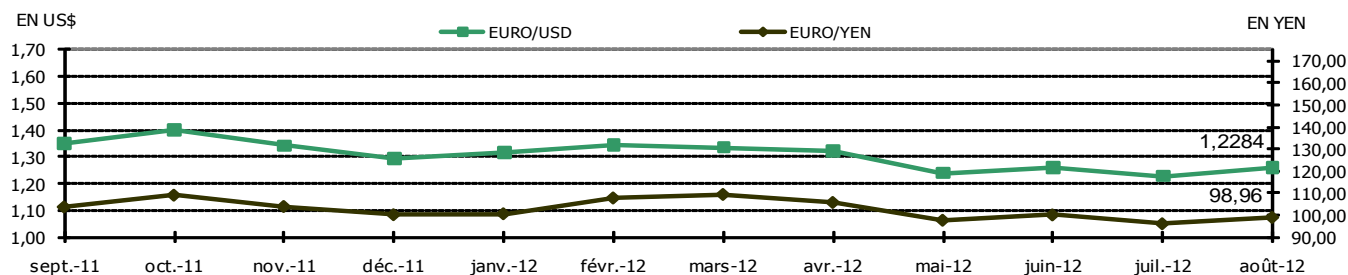
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,2611	EURO/ZAR (Afrique du sud)	10,6152	EURO/SRD (Surinam)	4,14970
EURO/JPY (Japon)	98,9600	EURO/BWP (Botswana)	9,76310	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,25090
EURO/CAD (Canada)	1,2487	EURO/SCR (Seychelles)	16,4101	EURO/DOP (Rép. Dom.)	49,3622
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,79530	EURO/MUR (Maurice)	38,2902	EURO/BBD (La Barbade)	2,51500
EURO/SGD (Singapour)	1,5746	EURO/BRL (Brésil)	2,5804	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	8,03000
EURO/HKD (Hong-Kong)	9,7806	EURO/VEF (Vénézuéla)	5,40050	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	2870,1869	EURO/XCD (Dominique)	3,3952	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE	15,6466 EEK
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM	
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD	
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK	

Directeur de la publication : N. de SEZE - Responsable de la rédaction : Y. MAYET

Editeur et Imprimeur : IEDOM - BP 500 97600 Mamoudzou

Achévé d'imprimer le 13 septembre 2012 - Dépôt légal : septembre 2012 - ISSN 1240 - 280X